



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-032-2017-03

PUBLIÉ LE 27 MARS 2017

Sommaire

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2017-01-02-027 - Délégation de signature de la Direction des sites (3 pages) Page 3

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-03-23-005 - Arrêté portant délégation générale administrative de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL sous-directrice en charge de la DNID aux agents du pôle de gestion des patrimoines privés (4 pages) Page 7

IDF-2017-03-23-006 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, aux enquêteurs du pôle gestion des patrimoines privés (3 pages) Page 12

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-23-007 - Décision n° 2017/053 du 23 mars 2017 portant affectation dans la section interdépartementale n° 5 de Seine Saint Denis (2 pages) Page 16

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

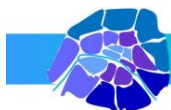
IDF-2017-03-24-002 - Décision 2017-436 Subdélégation administrative (14 pages) Page 19

IDF-2017-03-24-003 - Décision 2017-437 Subdélégation Ordonnancement secondaire (34 pages) Page 34

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2017-01-02-027

Délégation de signature de la Direction des sites



Délégation n°2017-001

DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES SITES

Le Directeur de la Direction commune,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6141-1 – L6141-7 et D 6143 – 33 à 6143-35,
- Vu la convention de direction commune du 29 octobre 2013 entre le Centre Hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Publics de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,
- Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 nommant Jean-Luc Chassaniol directeur du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Publics de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 06 janvier 2014,
- Vu l'organigramme de la direction commune modifié.

Considérant que la mise en place d'une direction commune est sans effet sur la personnalité juridique des établissements concernés qui est maintenue.

DECIDE

Article 1 – Délégation pour les sites

Etablissement Public de Santé Maison Blanche

Lazare REYES reçoit délégation de signature sur tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés.

Lazare REYES organise la continuité de la fonction de direction sur le site.

Lazare REYES est chargé d'organiser la continuité du fonctionnement et approuve tous les tableaux de gardes et astreintes de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche.

Lazare REYES est chargé d'organiser les instances de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche qu'il préside ou dont il désigne un président par délégation, membre de l'équipe de direction.

Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse

Luce LEGENDRE reçoit délégation de signature sur tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés.

Luce LEGENDRE organise la continuité de la fonction de direction sur le site.

Luce LEGENDRE est chargée d'organiser la continuité du fonctionnement et approuve tous les tableaux de gardes et astreintes du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse.

Luce LEGENDRE est chargée d'organiser les instances du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse qu'elle préside ou dont elle désigne un président par délégation, membre de l'équipe de direction.

Article 2

Etablissement Public de Santé Maison Blanche

Lazare REYES rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée.

Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse

Luce LEGENDRE rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont elle a la responsabilité déléguée.

Article 3

Etablissement Public de Santé Maison Blanche

En cas d'absence de Lazare REYES, une délégation permanente concernant tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche est donnée à :

- Monsieur Stéphane PIERREFITTE, Adjoint au Directeur de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche
- Madame Antoine BURNIER, Directeur adjoint chargé des ressources humaines
- Monsieur Raphael YVEN, Adjoint à la Directrice de la Direction des parcours

Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse

En cas d'absence de Luce LEGENDRE, une délégation permanente concernant tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés, du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse est donnée à :

- Madame Sylvie CHATILLON-GUION, Directrice adjointe, service économique et logistique
- Madame Catherine EPITER, adjointe au Directeur du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse
- Madame Laure NGUYEN, Directrice chargée des activités médico-sociales

Centre hospitalier Sainte-Anne

En cas d'absence de Jean-Luc CHASSANIOL, une délégation permanente concernant tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés, du Centre hospitalier Sainte-Anne est donnée à :

- Madame Luce LEGENDRE, Adjointe au Directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne
- Monsieur Jacques PONTIS, Directeur adjoint chargé de projets
- Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice adjointe chargée des affaires juridiques et des relations avec les usagers
- Monsieur Philippe CHARLES, Directeur adjoint chargé des finances
- Madame Françoise TOUX, Directrice adjointe chargée de l'admission et de la facturation

Article 4

En cas d'absence de Jean-Luc CHASSANIOL et du Directeur de Site, le Directeur Adjoint chargé de l'intérim doit informer de tout évènement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée, à l'Adjoint au Directeur ou à la Secrétaire Générale de la Direction Commune présent.

Article 5

La présente délégation sera notifiée, pour information, à Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance des trois établissements, Monsieur le Délégué Territorial de Paris, Madame et Messieurs les Présidents de la Commission Médicale des trois établissements et de la Direction Commune, Madame la Trésorière Principale des Centres Hospitaliers Spécialisés, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur de la Direction commune

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-03-23-005

Arrêté portant délégation générale administrative de
signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL
sous-directrice en charge de la DNID aux agents du pôle
de gestion des patrimoines privés



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :



- tous les courriers envoyés en « lettre simple » relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾, y compris en déshérence, dont la gestion a été confiée au Domaine.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 23 mars 2017



Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

⁽¹⁾ prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 23/03/2017 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des agents des finances publiques - Pôle Gestion des patrimoines privés

Nom – Prénom - Grade
ARRIBART Maud, inspectrice des finances publiques
BAUER Frédérique, agente administrative des finances publiques
BEGHIN Mélanie, contrôlease des finances publiques
BERGOGNE Yannick, agent administratif des finances publiques
BERNARD Michèle, agente administrative principale des finances publiques
de BISSCHOP Françoise, inspectrice des finances publiques
BIWAND Martial, inspecteur des finances publiques
BLANCHARD Patrice, contrôleur principal des finances publiques
BOUSKILA Patrick , inspecteur des finances publiques
BOTTON Catherine, agente administrative des finances publiques
CACALY Catherine, inspectrice des finances publiques
CHEYROUSE Martine, contrôlease principale des finances publiques
CHOISY Isabelle, inspectrice des finances publiques
CLAVARD Xavier, contrôleur des finances publiques
DARMON Jonathan, contrôleur des finances publiques
FAVIER Christophe, contrôleur des finances publiques
FOYARD Hélène, inspectrice des finances publiques
GIBELIN Muriel, inspectrice des finances publiques
GRANOMORT Sarah, contrôleur des finances publiques
GUERINEL Olivier, inspecteur des finances publiques
HATTE Nadine , contrôlease principale des finances publiques
HESS Bernard, inspecteur des finances publiques
HUMBERT Nicolas, agent administratif des finances publiques
JOUET Roman, contrôleur des finances publiques

L'HOPITALIER Jean-Noël, inspecteur des finances publiques
LE BRIS Gaël, contrôleur principal des finances publiques
LEVASSEUR Sylviane, agente administrative des finances publiques
LOZANO Johann, inspecteur des finances publiques
MACCOW Veina, contrôlease des finances publiques
MEDEUF Carhel, contrôlease des finances publiques
MORTBONTEMPS Françoise, contrôlease des finances publiques
MRABT Hayat, inspectrice des finances publiques
ORIA Claudia, agente administrative des finances publiques
PALUT Cécile, contrôlease des finances publiques
POISSON Sébastien, inspecteur des finances publiques
POUCHOU Fanny, agente administrative des finances publiques
QUERO Dominique, contrôlease principale des finances publiques
RAYROLLES Gilles, inspecteur des finances publiques
RETAUD Annie, inspectrice des finances publiques
SCHRAMBACH Claire, inspectrice des finances publiques
SIMON Emilie, inspectrice des finances publiques
SINGER Benjamin, inspecteur des finances publiques
SOTTEAU Arnaud, inspecteur des finances publiques
TANCRE Marion, inspectrice des finances publiques
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud, inspecteur des finances publiques
VECCHINI Baptiste, inspecteur des finances publiques
VU NGOC Emmanuel, inspecteur des finances publiques
WONG Lucie, inspectrice des finances publiques
WU Guanjing, contrôlease des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-03-23-006

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme
Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge
de la DNID, aux enquêteurs du pôle gestion des
patrimoines privés

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1er - Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et aux contrôleurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom en matière de successions gérées par le Domaine et dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

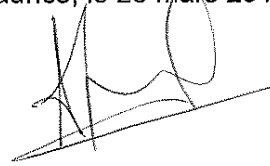
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les réquisitions et procès-verbaux de levée de scellés ;
- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la liquidation-partage de communauté entre époux ou de succession et, le cas échéant, les actes notariés se rapportant à la gestion des successions gérées par le Domaine ;
- la signature des autorisations de vendre les biens mobiliers par un tiers dans la limite de 5000 euros ;

- la délivrance de legs particuliers ;
- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant.

Article 2 : Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au Domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 23 mars 2017



Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 23/03/2017
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des inspecteurs des finances publiques
Enquêteurs Pôle Gestion des patrimoines privés

Nom - Prénom - Grade
Bouskila Patrick, inspecteur
Gibelin Muriel, inspectrice
L'Hopitalier Jean-Noël, inspecteur
Poisson Sébastien, inspecteur
Rayrolles Gilles, inspecteur
Retaud Annie, inspectrice
Cacaly Catherine, inspectrice

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-23-007

Décision n° 2017/053 du 23 mars 2017 portant affectation
dans la section interdépartementale n° 5 de Seine Saint
Denis

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Décision n° 2017-053 du 23 mars 2017
portant nomination du responsable et affectation des agents de contrôle de l'unité de contrôle
interdépartementale n° 5 de l'unité départementale de Seine Saint Denis
et organisant l'intérim

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu les articles R 8122-1 et suivants du code du travail,

Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

Vu le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2015-121 du 10 décembre 2015 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité territoriale de Seine Saint Denis,

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Katia DUPUY est chargée de l'intérim de responsable de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de l'unité départementale de Seine Saint Denis.

Article 2 :

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis les agents suivants :

Section 5-1 : Madame Caroline MORIO, inspectrice du travail.

Section 5-2 : poste vacant, l'intérim est assuré par Mme Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail.

Section 5-3 : Madame Juliette HERNANDEZ, inspectrice du travail.

Section 5-4 : Madame Julie BOUDOUX, inspectrice du travail.

Section 5-5 : Madame Jeanine ESTRADA, contrôleure du travail.

Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires

Section 5-6 : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail.

Section 5-7 : Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail.

Section 5-8 : Monsieur Vincent DECOTTIGNIES, inspecteur du travail.

Section 5-9 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Katia DUPUY, directrice adjointe du travail.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de l'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un ou l'autre des autres responsables d'unité de contrôle.

A titre principal, en cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur du travail affecté dans la même unité de contrôle et, lorsque les circonstances le nécessitent par un inspecteur du travail affecté sur l'une des quatre autres unités de contrôle.

A titre principal, en cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur du travail, l'intérim sera assuré par un contrôleur du travail affecté dans la même unité de contrôle et, lorsque les circonstances le nécessitent, par un contrôleur du travail affecté sur l'une des quatre autres unités de contrôle.

Article 4

Cette décision prend effet le 27 mars 2017.

La décision 2017-006 du 1^{er} février 2017 portant nomination du responsable et affectation des agents de contrôle de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de l'unité départementale de Seine Saint Denis et organisant l'intérim est abrogée.

Article 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 23 mars 2017
La directrice régionale,



Corinne CHERUBINI

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2017-03-24-002

Décision 2017-436 Subdélégation administrative

Subdélégation signature en matière administrative



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE**

Décision DRIEA IF n° 2017-436
portant subdélégation de signature en matière administrative

**Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France**

- VU** le code de justice administrative
- VU** le code de l'urbanisme,
- VU** le code de la santé publique,
- VU** le code de la construction et de l'habitation,
- VU** le code de l'environnement,
- VU** le code la route,
- VU** le code de voirie routière,
- VU** le code de la sécurité intérieure,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de l'expropriation,
- VU** le code rural et de la pêche maritime,
- VU** le code du domaine de l'État,
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques,
- VU** le code du patrimoine,
- VU** le code des transports,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,
- VU le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH, en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n° 14/PCAD/116 du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

- VU l'arrêté du préfet de l'Oise du 1er janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,
- VU l'arrêté du préfet du Val-d'Oise n° 16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine arrêté MCI n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n° 16-3183 du 7 octobre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n° 2017/818 et l'arrêté n° 2017-819 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU la décision DRIEA IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté n° IDF-2017-02-27-013 du 27 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,
- VU l'arrêté n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,
- VU l'arrêté n° 75-2017-02-28-025 du 28 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Suppléance

Délégation est accordée à Monsieur Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé du pilotage des services, pour signer, en cas d'absence prolongée de Monsieur Gilles LEBLANC, les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la direction.

ARTICLE 2 : Cabinet de la direction

Subdélégation de signature est accordée à Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de cabinet de la direction, pour le fonctionnement du cabinet, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication, ainsi qu'à Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, chargé de la mission communication placé auprès de la direction des routes d'Île-de-France.

Subdélégation de signature est accordée à Didier BELLIER-GANIERE, administrateur civil hors classe, directeur de projets, pour les affaires relatives à la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques de 2024, ainsi qu'à Jan NIEBUDEK, architecte-urbaniste de l'État en chef, directeur de projet « exposition universelle 2025 ».

Subdélégation de signature est également accordée à Sylvain XIE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la mission sécurité défense.

ARTICLE 3 : Direction des routes d'Île-de-France (DIRIF)

Subdélégation de signature est accordée à Monsieur Éric TANAYS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice-adjointe des routes Ile-de-France,
- M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France ;
- Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, et responsable par intérim du service de modernisation du réseau ;
- M. Jean-Luc MICONI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable de la mission qualité de la direction des routes Île-de-France ;
- M. Philippe POIRIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de la mission d'animation des politiques d'aménagement du réseau routier national.

Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Service de la modernisation du réseau

- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Sud-ouest, et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau Est, et son adjoint, Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;

- Mme Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-ouest, et son adjoint, Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Arnaud GUILLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation des équipements et des tunnels ;
- Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement.

Service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau

- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels ;
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie ouvrages d'art, et son adjoint, Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts ;
- Mme Pauline CHONÉ, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est et son adjoint, Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Ouest et son adjointe, Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est par intérim, et son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Service de l'exploitation et de l'entretien du réseau

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières ;
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies et ses adjoints, M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest et son adjoint, M. Vivien ISOARD, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est et son adjoint, M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud et son adjointe, Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord et son adjoint, M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest

- M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du BGAR ;
- M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au chef du BGAR ;
- M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieur principal du développement durable ;
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Est

- M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Champigny-sur-Marne, et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Sud

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI et M. Julien PROUST, ouvriers des parcs et ateliers ;
- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité de gestion de la flotte de l'AGER Sud.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Nord

- M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route, et son adjointe, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Jocelyne SANDJAKIAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle gestion du domaine public et contentieux ;
- M. HASSAN BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, et M. Michaël LEGAIT, ouvriers des parcs et ateliers ;
- M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis, et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny, et Mme Lada BUTKOVIC, technicienne supérieure du développement durable.

Département de l'exploitation et des technologies

- M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers.

ARTICLE 4 : Défense et sécurité des transports

Subdélégation de signature est accordée à M. Jacques LEGAIGNOUX, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de sécurité défense et responsable du service sécurité des transports.

Subdélégation de signature est également accordée à M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, ainsi que, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs, et son adjointe, Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État ;
- M. Didier BEAURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers ;

- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion ;
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle ;
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux, et son adjoint, M. Guillaume GORGES, ingénieur d'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières et son adjoint, M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du bureau de gestion régionale et interdépartementale de l'éducation routière ;
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière ;
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et de fabrication, responsable du bureau gestion et contrôle n° 1,
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°2.
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°3.

ARTICLE 5 : Aménagement et développement durables

Subdélégation de signature est accordée à Madame Isabelle DERVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Daniel MORLON, directeur adjoint, chargé d'organiser les interfaces avec la métropole du Grand Paris ;

Service de la planification, de l'aménagement et du foncier

M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service, M. Florent HEBERT, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du service, et, pour ce qui concerne les dispenses d'agrément des locaux d'activités, à M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable du bureau de l'immobilier d'entreprise ;

Service politique des transports

M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service, M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains, M. Florent FACQ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des transports interrégionaux et du fret et M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet ;

Service des politiques immobilières et du bâtiment

M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service, M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du service, Mme Dominique RITZENTHALER, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département réglementation et contrôle de la construction, et Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'appui à la gestion du parc immobilier de l'État ;

Service connaissance, études et prospective

M. Nicolas OSOUF, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service connaissance, études et prospective, et son adjoint, M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable de service.

ARTICLE 6 : Pilotage et fonctionnement des services

Subdélégation de signature est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge du pilotage des services, et, dans la limite de leurs attributions respectives à :

Secrétariat général

- Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, M. Patrick FIFY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint, et M. Gaspard LELEU, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du bureau des effectifs et des ressources humaines du secrétariat général ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, pour signer tout acte, pièce ou mémoire nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques au secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, et Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du Bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions.

Centre support régional

- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du centre support régional,
- Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département ressources humaines, Mme Sandrine GRANDIN, assistante ingénieure de l'enseignement supérieur, responsable du pôle procédures, Mme Florence TORRES, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du pôle procédures et M. Stéphane MEINIER, inspecteur administratif, responsable du pôle de gestion ;
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM)
- Mme Nathalie JOURDAN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département informatique.

Direction de la stratégie, du pilotage et de l'animation

- Mme Bénédicte BRINI, attachée principale d'administration de l'État, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation par intérim jusqu'au 31 mars 2017, et en qualité de directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation à compter du 1^{er} avril 2017.

ARTICLE 7 : Paris

Subdélégation de signature est accordée à M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, et, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux
- Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

ARTICLE 8 : Hauts-de-Seine :

Subdélégation de signature est accordée à M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- Mme Amélie COANTIC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur ;
- M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable du service urbanisme et bâtiments durables, et son adjoint, M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables et son adjointe, Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière ;

ARTICLE 9 : Seine-Saint-Denis :

Subdélégation de signature est accordée à M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- Monsieur André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur ;
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation, éducation et sécurité routières, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au responsable du service circulation, éducation et sécurité routières ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État, son adjoint ;
- Mme Émilie NAHON, ingénieure en cheffe des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de l'aménagement durable des territoires, et M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État, son adjoint ;
- Mme Magali PROT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

ARTICLE 10 : Val-de-Marne :

Subdélégation de signature est accordée à M. Pierre-Julien EYMARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint ;
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service de l'urbanisme et du bâtiment durables et son adjointe Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État ;

- M. Noël JOUTEUR, attaché principal de l'administration de l'Etat, responsable du service de la planification et de l'aménagement durable, et son adjointe Mme Pia LE WELLER, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service éducation et sécurité routière ;
- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur national hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

ARTICLE 11 :

Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 10 :

- les conventions financières et les conventions d'études passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- l'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste.

Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 10, sauf pour les directeurs-adjoints y compris les directeurs des unités départementales :

- les correspondances avec les maires et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;
- les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEA pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

ARTICLE 12 :

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-013 sus-visé, la délégation de signature accordée au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement par le préfet de Région-préfet de Paris, et, par voie de conséquence, la présente subdélégation de signature ne portent pas sur :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense, à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives, nés de l'activité de la DRIEA ou de la gestion de certains personnels du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, sauf les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les avis sur la portée des dispositions générales du schéma directeur de la région d'Île-de-France,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,

– les correspondances entrant dans le cadre de la négociation d'éventuels avenants au contrat de plan État-Région 2015-2020.

ARTICLE 13 : Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégué désigné formellement par le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France.

Article 14 : La directrice du cabinet et chacun des directeurs adjoints cités aux articles 3 à 10 établiront, au moins une fois par an, un compte-rendu de l'exercice des subdélégations de signature exercées.

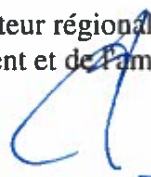
ARTICLE 15 : La décision DRIEA IF n° 2017-265 du 3 mars 2017 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

ARTICLE 16 : Le directeur adjoint en charge du pilotage des services et la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le

24 MARS 2017

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC

21

1100 2264 4 5



22

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2017-03-24-003

Décision 2017-437 Subdélégation Ordonnancement
secondaire

Subdélégation signature en matière d'ordonnancement secondaire et commande publique



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE-DE-FRANCE

**Décision DRIEA Île-de-France n° 2017-437
portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement Île-de-France**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°14/PCAD/116 en date du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n°16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°16-3183 du 7 octobre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu les arrêtés du préfet du Val-de-Marne n° 2017/818 et n° 2017/819 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de région n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté n° IDF-2017-02-27-013 du 27 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

Vu l'arrêté n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,

Vu l'arrêté n° 75-2017-02-28-025 du 28 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1 – SUPPLEANCE

Une suppléance est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, qui signera, en cas d'absence prolongée de M. Gilles LEBLANC, tous les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment dans les domaines et programmes énoncés à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2 – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Eric TANAYS, à M. Jacques LEGAIGNOUX, à M. Daniel MORLON et à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, ainsi que dans la limite de ses attributions et compétences à Mme Bénédicte BRINI, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation par intérim jusqu'au 31 mars 2017, puis directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation à compter du 1^{er} avril 2017, pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113 – 0113 IFEA),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, directeurs adjoints, à M. Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports, à M. Daniel MORLON, directeur adjoint chargé d'organiser les interfaces avec la métropole du Grand-Paris et à Mme Isabelle DERVILLE, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables :

• à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et pour les programmes suivants :

- « Fonction publique » (n° 148),
- « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » (n° 190),
- « Sports » (n° 219),
- « Radars » (n° 751),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n° 724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333) « loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » (action 2).

Pour les programmes n° 723 et 724 et l'action 2 du n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017,

3. Subdélégation de signature est également donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Daniel MORLON, à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, et à M. Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint et chef du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 3 – CABINET

1. Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1),

Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

- Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de Cabinet,
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication,
- M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF),

pour signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses ;

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 4 – DIRECTION DES ROUTES ILE-DE-FRANCE

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n°217),

Subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice-adjointe des routes Île-de-France, pour signer :

- dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS-ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207).

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes d'Île-de-France, et à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable adjointe du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières (DPR),
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies (DET), et ses adjoints, M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et son adjoint, M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et son adjointe, Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et son adjoint, M. Vivien ISOARD,

- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et son adjoint, M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.
3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
- **pour le département des politiques routières (DPR) :**
 - M. Franck PINCON, technicien supérieur du développement durable, chargé des achats régionaux ;
 - **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
 - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers
 - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
 - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
 - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable,
 - M. Jean-Pierre BONDUEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
 - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
 - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
 - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR,
 - M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur du développement durable,

- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
 - M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable du BGAR, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés ;
 - M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable ;
 - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local ;
 - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
 - M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire,
 - M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
 - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord , et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord par intérim.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Jérôme WEYD, responsable du SEER	Nathalie DEGRYSE, adjointe au responsable du SEER	Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Claude STREITH, responsable du DPR		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Pauline METIVIER, responsable du DET	Pierre-Baptiste DELPUECH et Stéphane RIGOBERT, responsables adjoints du DET	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Romary BOUTOT, responsable de l'AGER Est	Frédéric CAUVIN, responsable adjoint de l'AGER Est	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Estelle DESARNAUD, responsable de l'AGER Sud	Sandrine CRISCIONE, responsable adjointe de l'AGER Sud	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Julien THOMAS, responsable de l'AGER Ouest	Vivien ISOARD, responsable adjoint de l'AGER Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Thibaud DELVINCOURT, responsable de l'AGER Nord	Étienne HUBERT, responsable adjoint de l'AGER Nord	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD et à Mme Nathalie DEGRYSE à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux,
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
 - M. Franck PINCON, technicien supérieur principal du développement durable, chargé des achats régionaux,
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
 - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
 - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR Est, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
 - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Champigny-sur-Marne, et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure du développement durable,
 - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
 - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**
 - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR Sud,
 - M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur du développement durable,
 - M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**
 - M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable du BGAR, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés,
 - M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable,
 - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local,
 - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**
 - M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire,
 - M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
 - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,

- M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
- M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de flotte Nord par intérim, et son adjoint par intérim, M. Jean-Luc DI-MEO, ouvrier des parcs et ateliers.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :
– « Infrastructures et services de transport » (n°203) :

1. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable par intérim du service de modernisation du réseau, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes ;

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Arnaud GUILLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation des équipements et tunnels, (DMET),
- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et son adjoint, M. Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État,
- Mme Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, et son adjoint, M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 2 du paragraphe 1.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO),
- M. Stéphane LE PRIOL, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Nathalie DEGRYSE, responsable du SMR par intérim		Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Arnaud GUILLÉ, responsable adjoint du DMET		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Laurent ROBERT, responsable du DMR Sud-Ouest	Sylvain GERARD, responsable adjoint du DMR Sud-Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Dominique BERTHON, responsable du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, responsable adjoint du DMR Est	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Sylvie BLANC, responsable du DMR Nord-Ouest	Jean-Baptiste MOTTE, responsable adjoint du DMR Nord-Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEGRYSE, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un

montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
 - M. Nicolas PITOUT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Florian CHASSAGNE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Nathan TAVERNIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Julien AUDRAIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
 - M. Roger BLAIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - Mme Pauline SALVARY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Jérôme MINVIELLE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Mathias HENNEBOIS, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
 - M. Laurent NICOLE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - Mme Anne-Laure DUSART, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Céline BODENES, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Mathieu DURAND, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - Emmanuel DANSAULT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
 - M. Ludovic MARECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Rolin MARQUES, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - M. Pierre GAUTHIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Béatrice TRINQUIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,

- M. Sébastien VINCETTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
- Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le bureau des affaires foncières :**
 - Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour le programme du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :
 – « Infrastructures et services de transport » (n°203),

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim, et son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pauline CHONÉ, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est (DIE), et son adjoint, M. Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département ingénierie Ouest (DIO), et son adjointe, Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et son adjoint, M. Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DIO,
- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DISE,
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Christophe GAMET, responsable du SIMEER, adjoint au directeur des routes		Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Romain ALLAIN responsable du DISE par intérim	Serge CRISCIONE, responsable adjoint du DISE	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Pauline CHONÉ, responsable du DIE	Jean-François TARISTAS, responsable adjoint du DIE	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Romain ALLAIN, responsable du DIO	Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, responsable adjointe du DIO	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Pierre PEYRAC, responsable du DIOA	Guillaume DAMIEN, responsable adjointe du DIOA	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Frédéric ROCHER-LACOSTE, responsable du DIET		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,

- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE),
- Mme Gwénaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO),
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M.Nicolas OSOUF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP,
- M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable du SCEP.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
M. Nicolas OSOUF, responsable du SCEP	M. Mamdouh ABBARA, adjoint au responsable du SCEP	Études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA PLANIFICATION, DE L'AMENAGEMENT ET DU FONCIER

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724).

Pour ces deux derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de la planification, de l'aménagement et du foncier, et son adjoint,
- M. Florent HEBERT, architecte urbaniste de l'État.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants

indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Pierre-Yves APPERT, responsable du service de la planification, de l'aménagement et du foncier	Florent HEBERT, adjoint au responsable du service PAF	Études et services	135 000 €

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service « politique des transports »,
- M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet,
- M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains,
- M. Florent FACQ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Arnaud CROLAIS, responsable du SPOT	Julien GIVORD, chef de projet,	Études et services	135 000 €
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains Florent FACQ, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Arnaud CROLAIS, pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 8 – SERVICE DES POLITIQUES IMMOBILIERES ET DU BÂTIMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : « sports » (n°219).

c - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que sur le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333),

Pour les programmes n° 723, n° 724 et l'action 2 du n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017.

d - Les conventions de mandat avec la Région Île-de-France suivantes :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
- convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
- convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, à M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation est donnée, pour signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les propositions d'engagement, les décomptes de rémunération et les propositions de titres de perception, la vérification du service fait, les pièces relatives à la constatation de la dépense, à M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État,

adjoint au responsable du SPIB.

La subdélégation de signature est accordée, à des conditions identiques à l'alinéa précédent, à Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier (AGEP).

En cas d'absence de Mme REMMY, la subdélégation de signature est accordée à :

- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés,
- M Kamel GANNOUNI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEP,
- M. Guillaume ROBERT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEP.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Jean-François LATGER, responsable du SPIB	Vincent PAVARD, adjoint au responsable du SPIB, Frédérique REMMY, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier	Travaux	300 000 €
		Études et services	135 000 €
Vincent PAVARD, responsable du département réhabilitation construction et innovation, adjoint au responsable du SPIB,		Travaux, Études et services	135 000 €
Frédérique REMMY, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier	Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés Kamel GANNOUNI, Guillaume ROBERT, responsables de pôles études et projets	Travaux, Études et services	135 000 €
Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés (SFM)	Evelyne GUERTON, adjointe au pôle SFM	Travaux, Études et services	135 000 €
Kamel GANNOUNI, Guillaume ROBERT, responsables de pôles études et projets			

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au paragraphe 2.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER et à M. Vincent PAVARD pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au paragraphe 2-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée à M. Vincent PAVARD, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 135.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au paragraphe 2-1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 135.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean-François LATGER, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB) et à M. Vincent PAVARD, responsable du département réhabilitation, construction et innovation, adjoint au chef du SPIB :
 - dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 135 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière.

ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) :

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports,
- M. Didier BEAURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers,
- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs,
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux,
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routière.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint	Jean-Philippe LANET, adjoint au responsable, Julien PONTON, responsable de département	Travaux, études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence, aux personnes suivantes:

- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion,
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle,
- M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, et adjoint au responsable du département sécurité, éducation et circulation routières,
- Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du département sécurité des transports collectifs,
- M. Guillaume GORGES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au responsable du département sécurité des transports fluviaux,
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et fabrication, responsable du bureau gestion et contrôle n° 1 au département régulation des transports routiers,
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 2 au département régulation des transports routiers,
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000 € à :

- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière au département sécurité, éducation et circulation routières, au service sécurité des transports.

ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a- Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :
 - « Infrastructures et services de transport » (n°203),
 - « Sécurité et éducation routières » (n°207),
 - « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).
- b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :
 - « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
 - « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
 - ainsi que le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017- 02-27-014 du 27 février 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, et aux agents ci-après désignés :

- M. Patrick FILY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint,
- M. Gaspard LELEU, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général délégué DiRIF.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et son adjointe, Mme Sandra REINETTE, technicienne supérieure principale du développement durable,
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines,
- Mme Laure GUENDON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée d'études budget-finances,

- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Stéphanie DIETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué,
- Mme Marie-Christine LEVASSEUR, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des archives et de la documentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et à M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense, aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

- Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle financier,
- Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.
- Mme Nathalie HEUGA, adjointe administrative, gestionnaire au pôle financier du BRH.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Catherine CLERC, SG DRIEA	Patrick FILY, SG adjoint	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Gaspard LELEU, SG délégué DiRIF		Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique, à Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale, responsable du pôle technique et à M. Philippe SAUVESTRE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du pôle informatique au secrétariat général de la DiRIF, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 20 000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Brice POINTREAU, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité service à l'utilisateur ;

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

- Mme Martine DORILLEAU, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques,
- Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Nadia ROGOWSKI-DALDALIAN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des marchés, et à son adjointe Mme Catherine-Anne DURANTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

ARTICLE 11 – UNITES DEPARTEMENTALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE DEPARTEMENTALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017- 02-27-014 du 27 février 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur de l'unité départementale pour Paris,
- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires,
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols,
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

—

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Raphaël HACQUIN, directeur de l'unité départementale 75	Nathalie SIMON, responsable de la mission d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE DEPARTEMENTALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017- 02-27-014 du 27 février 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- Mme Amélie COANTIC, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière,
- M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service urbanisme et bâtiments durables,
- M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service urbanisme et bâtiments durables,
- M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables,
- Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État, adjointe au responsable du service planification et aménagement durables.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
François DUBOIS, directeur de l'unité départementale 92	Amélie COANTIC Anthony JEANNE Ludovic CADET	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE DEPARTEMENTALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;

- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et son adjoint, M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation et sécurité routière, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Émilie NAHON, ingénieure en cheffe des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service aménagement et développement du territoire, et son adjoint, M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Magali PROT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Jean-Louis SANTONI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la cellule logistique.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Fabrice LEVASSORT, directeur de l'unité départementale 93	André COUBLE Christian SONJON	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €
	Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	20 000 €

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE DEPARTEMENTALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :
 - « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
 - « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
 - « Infrastructures et services de transport » (n°203),
 - « Sécurité et éducation routières » (n°207),
 - « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b -Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017- 02-27-014 du 27 février 2017.

Pour le programme 207, la présente subdélégation ne porte pas sur les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre, émis au nom du préfet de département en application de l'article 2 de son arrêté n° 2017-819.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Noël JOUTEUR, attaché principal d'administration de l'Etat, responsable du service de la planification et de l'aménagement durables, et son adjointe Mme Pia LE WELLER, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service circulation et sécurité routières ;
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service urbanisme et bâtiment durables, et son adjointe Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur local hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense à M. Didier RIVIERE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle technique, immobilier et logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Pierre-Julien EYMARD, directeur de l'unité départementale 94	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	135.000€
	Didier RIVIERE	Travaux, fournitures, études et services	20.000 €

ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333) action 1,

subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 1^{er} groupe, responsable du centre support régional, et à Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 2^e groupe, adjointe à la responsable du centre support régional, à Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable des ressources humaines, à Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du département centre de prestations comptables mutualisé, et à Mme Nathalie JOURDAN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département informatique, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

2. Pour les programmes dont le CSR a la charge dans le cadre de la délégation de gestion, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional,
- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du centre support régional,
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du CPCM,
- Mme Déolinda XAVIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable d'unité,
- M. Laurent GUIBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité,
- Mme Catherine CHARBONNIER, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable d'unité,
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- M. Michel YVERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Sonia DOUX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- Mme Gaby BOISSARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement

- M. Christian URBINO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Christelle FOUGEAUDOUX, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure, de classe exceptionnelle, valideur,
- Mme Lætitia DI MARCO, adjointe administrative, valideur,
- M. Sandy COPPIN, adjoint administratif principal, valideur,
- M. Richard LOIR, adjoint administratif principal, valideur,
- M. Stéphane NICOLAS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Franck PROTHIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Irénée RENE-AUBIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Ghizlaine EL AKROUCHE, adjointe administrative, valideur,
- Mme Sylvie LAPORTE, adjointe administrative principale, valideur,
- Mme Souriya BOUKHELLOUF, adjointe administrative, valideur.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Sylvie CARIO, adjointe administrative principale,
- Mme Sylvie CHALBOT, adjointe administrative principale,
- Mme Madaleina DA-CUNHA-PAIXAO, adjointe administrative,
- Mme Laurence DEMERY, adjointe administrative principale,
- Mme Lætitia DUPRAT, adjointe administrative,
- M. Édouard LHERMITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Irène LUN, adjointe administrative principale,
- M. Didier MARTIN, adjoint administratif principal,
- Mme Odile TEROSIET, adjointe administrative principale,
- Mme Maryse GUILBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Nathalie RODRIGUES, adjointe administrative principale,
- Mme Valérie VLUGGENS, adjointe administrative principale,
- M. Alain RENOVAT, adjoint administratif principal,
- Mme Marie-Claude GENEVRIERE, adjointe administrative,
- Mme El Khiyatia HAMZI, adjointe administrative principale.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Florence VILLARET, responsable du CSR	Fanny DELEMOTTE Nathalie JOURDAN Dominique CUEFF	Fournitures, études et services	90 000 €
Élisabeth BOULEZ, adjointe	Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES Thierry GAILLARD		

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégataires en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Les directeurs cités à l'article 1^{er} présenteront, une fois par an, un bilan de l'exercice des subdélégations de signature pratiquées par leurs services respectifs.

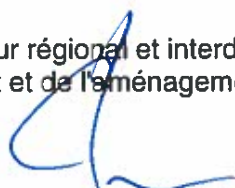
La décision DRIEA Île-de-France n° 2017-266 du 3 mars 2017, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique, est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le

24 MARS 2017

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC

